



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SUJET DU COMMUNIQUÉ

Labellisation d'un nouveau territoire VPah depuis la déconcentration de la procédure

Lille, le 02/06/2021



Le Santerre Haute Somme : nouveau venu parmi les VPah de la région !

Le nombre des communes et intercommunalités de la région labellisées VPah, se porte désormais à 17, grâce à la labellisation « Pays d'art et d'histoire Santerre Haute Somme », portée par le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Cœur des Hauts-de-France en 2021. Un label qui vient consacrer plus de 4 années d'élaboration et de concertation, autour d'un projet culturel ambitieux et d'une grande richesse.

La **commission régionale du patrimoine et de l'architecture** (CRPA) du 18 février 2021, présidée par M. François Decoster, conseiller régional et maire de Saint-Omer, a émis un avis favorable à l'unanimité pour l'attribution du label Pays d'art et d'histoire au projet « Pays d'art et d'histoire Santerre Haute Somme ».

Le label **Villes et Pays d'art et d'histoire** (VPah) vient qualifier les collectivités s'engageant dans une démarche active de connaissance, conservation, médiation et valorisation de l'architecture, du patrimoine et du cadre paysager.

Le PETR Cœur des Hauts-de-France, représenté par son président, Monsieur Philippe Cheval, rassemble les communautés de communes de Haute-Somme, de l'Est de la Somme et de Terre de Picardie. Ce territoire rural compte 144 communes et près de 70 000 habitants.

Déconcentration de la labellisation :

*Jusqu'à décembre 2019, l'attribution du label VPah relevait d'une décision ministérielle sur avis du Conseil national des Villes et Pays d'art et d'histoire (CNVPah), après examen du dossier de candidature présenté par la collectivité

*Depuis le 1^{er} janvier 2020, l'attribution du label relève du préfet de région, après examen du dossier et avis par la commission régionale du patrimoine et de l'architecture (CRPA) 1^{ère} section

**Label créé par le ministère de la Culture en 1985*

**202 territoires labellisés en France*

**17 territoires labellisés en Hauts-de-France : 12 Vah et 5 Pah*

- [Le label sur le site DRAC Hauts-de-France](#)

- [Le site dédié à tous les labels en région](#)

Le projet, porté par les élus, résulte d'un intérêt de longue date et d'une élaboration **au long cours**.

Il s'inscrit ainsi **en cohérence** avec le **contrat de ruralité** signé par le PETR en 2017 avec l'État, la Région et le conseil Départemental de la Somme, afin de rendre plus opérantes ses logiques d'intervention dans les domaines de l'aménagement, des paysages et de l'attractivité territoriale.

La singularité du projet réside en une **mobilisation forte des acteurs** et leur mise en réseau. Elle repose aussi sur **l'implication de la jeunesse** dans les enjeux de préservation et de valorisation de l'architecture, du patrimoine et des mutations du territoire.

Il est le **premier territoire entièrement rural** à intégrer le réseau des territoires labellisés en Hauts-de-France.

1/1